

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 1^{er} mai 2023 à 20h00.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles St-Pierre, Ghislain Blais, France Michaud et Carl Desrosiers.

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 4 personnes présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2023-84 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2023-85 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2023-86 Lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2023

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

Correspondance citoyenne

2023-87 Accepter les comptes du mois d'avril 2023

La liste des comptes du mois d'avril est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois d'avril au montant de 211,219.01\$ incluant les factures du Fonds de l'information foncière 30\$, Linde Canada 59.97\$, Charles Wouters 450\$, et en autorise le paiement.

2023-88 Ouverture d'un compte PayPal

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser Magali Savoie à créer un compte PayPal au nom de la Municipalité uniquement pour y recevoir le versement des revenus de la borne de recharge électrique située au Centre Communautaire afin de transférer ces fonds dans le compte bancaire de la Municipalité. Aucune transaction d'achat ne sera autorisée à partir de ce compte PayPal.

Assemblée publique de consultation – règlement # 2023-357 sur la démolition d'immeubles

2 questions ont été posées dans la salle : des explications sont apportées sur la garantie monétaire exigée par le règlement, ainsi que sur le pouvoir de désaveu du conseil de la MRC. Les bâtiments agricoles, au paragraphe 11, seront retirés de la liste des exceptions à l'article 4.2 du règlement.

2023-89

Adoption du 2^e projet de règlement 2023-357 sur la démolition d'immeubles

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 69 intitulé Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entré en vigueur le 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien doit adopter le règlement prévu au chapitre V.0.1 du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) afin de contrôler la démolition d'immeubles au plus tard le 1^{er} avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se doter d'un Comité de démolition afin de pouvoir rendre des décisions sur les demandes, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE ce règlement vise à assurer la protection du patrimoine bâti et la réutilisation adéquate du sol dégagé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 1^{er} mai 2023, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture a dûment été donné à la séance ordinaire du 3 avril 2023 par Donald Dubé, conseiller ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption applicable au règlement a été suivie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit adopter un règlement de démolition afin de se conformer aux nouvelles exigences visant la protection des immeubles patrimoniaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Michaud, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le 2^e projet de règlement numéro 2023-357 sur la démolition d'immeubles soit et est adopté avec la modification suivante :

Supprimer le paragraphe 11) du 2^e alinéa de l'article 4.2 EXCEPTIONS.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Valérien, ce 1^{er} jour de mai 2023.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

2023-90

Adoption du règlement 2023-352 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de modifier certaines dispositions

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté un règlement de zonage portant le numéro 2013-270 pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité de Saint-Valérien peut modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE certaines dispositions du règlement doivent être revues tenant compte de l'évolution des demandes et besoins des citoyens;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été déposée à l'égard des dispositions susceptibles d'être approuvées par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 6 mars 2023 par Ghislain Blais, conseiller ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2023-352 est et soit adopté, décrétant et statuant ce qui suit :

QUE le règlement est annexé aux présentes et est comme s'il était ici au long récité.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Valérien, ce 1^{er} jour de mai 2023.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

- 2023-91 Programme d'aide à la voirie locale – projets particuliers d'amélioration
Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande à Mme Maïté Blanchette Vézina, députée, un montant de 75,000\$ pour l'amélioration de son réseau routier local : amélioration et élargissement de chaussées, ponceaux, fossés, rechargement en gravier, accotement, dans les rangs 5 Est et Ouest, rang 6 Est et Ouest, routes Centrale, Ouellet, Gendreau, Gosselin, Dion et Beaulieu, chemins de Duquesne, du Vingt-Quatre et des Bois-Francs.
- 2023-92 Autorisation de paiement conditionnel – Constructions Stéphane Gagnon
ATTENDU QUE Mme Marie-Hélène Nollet, architecte, refuse d'approuver des travaux qu'elle n'a pas supervisés;
Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture du décompte progressif # 2 de Constructions Stéphane Gagnon 2000 au montant de 44,087.08\$, conditionnel à la recommandation du comité CPE, suite à la correction par l'entrepreneur des déficiences possibles identifiées par le comité.
- 2023-93 Autorisation de paiement - frais d'entretien de la patinoire saison 2022-2023
Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des frais d'entretien de la patinoire au montant total de 4,946.50\$, soit la facture de Gaétan Paulin de 3,871.50\$ et les compensations aux bénévoles Jean-Guy Côté (1025\$ pour 41 participations) et Patrick Cimon (50\$ pour 2 participations).
- 2023-94 Appui au FDR – projet de coordination de la Corporation de développement
Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de déposer une demande de financement de 20,000\$ issu de l'enveloppe réservée au FDR pour le projet de Coordination de la Corporation de développement, un projet global de 61,160\$. La contribution municipale pour ce projet sera de 1,200 \$ en argent et 400\$ en nature (prêt de matériel, ligne téléphonique, etc. pour 10 mois).
- 2023-95 Désignation du délégué et du substitut pour Loisir et Sport BSL
Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de désigner France Michaud comme déléguée officielle et Robert

Savoie comme substitut pour l'assemblée générale annuelle de Loisir et Sport Bas-Saint-Laurent qui se tiendra le 7 juin 2023.

- 2023-96 Autorisation d'achat et de travaux pour la peinture des terrains sur la patinoire
ATTENDU QUE tout projet de délimitation de terrains ou de zones de jeux devra faire l'approbation du conseil;

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un filet de pickleball et du matériel requis pour la fabrication d'un cadre métallique (estimé à 630.94\$) et pour le marquage de terrains et de zones de jeux sur la surface de la patinoire (estimé à 362.75\$) et d'en autoriser les travaux.
- 2023-97 Formulaire de demande de certificat de loisirs
Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'approuver le formulaire d'adhésion au Certificat de Loisirs de Saint-Valérien tel que présenté au conseil.

Correspondance générale : PRIMA, Demandes de dons (Club 50+, Sclérose en plaques)
- 2023-98 Demande de commandite – club des 50 ans et plus de Saint-Valérien
Il est proposé par France Michaud, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité de faire un don de 40\$ à l'occasion du 50^e anniversaire du Club des 50 ans et plus de Saint-Valérien.
- 2023-99 Rémunérations additionnelles
Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 20\$ chacun à Ghislain Blais et Christian Beaulieu conseillers pour 1 présence au comité voirie.
- 2023-100 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Production du rapport final pour la MRC de Rimouski-Neigette
CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit aux municipalités l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activité et de le transmettre annuellement au ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec entier avait la même obligation de réaliser un schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de nos actions sont réalisées dans une très large proportion ;

CONSIDÉRANT l'impact de nos réalisations collectives sur la sécurité de la communauté régionale de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Michaud, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du Service de sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette démontrant les actions réalisées et leur pourcentage de réalisation et d'en transmettre copie à la MRC de Rimouski-Neigette.
- 2023-101 Désignation d'un délégué pour le SADC
Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité de désigner Robert Savoie comme délégué officiel pour l'Assemblée Générale Annuelle de la SADC de la Neigette inc. qui se tiendra le mercredi 31 mai 2023.

- 2023-102 Adhésion – Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent
Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la municipalité au montant de 105\$ et de nommer Donald Dubé comme représentant si nécessaire.
- 2023-103 Condoléances pour le décès de Josyane Tanguay-Pelletier
Il est proposé par France Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal offre ses condoléances à la famille et aux collègues de feu Josyane Tanguay-Pelletier, employée de la MRC.
- 2023-104 Condition d'utilisation de ruban de marquage pour le Pickelball intérieur
CONSIDÉRANT QUE le ruban de masquage pour peinture actuellement utilisé pour délimiter les terrains de Pickelball au Centre Communautaire laisse des résidus et nécessite l'utilisation de truelles à peinture et de grattoirs pour l'enlever, pouvant ainsi endommager le plancher ;
Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser uniquement l'utilisation de ruban de marquage officiel pour Pickleball, l'achat du ruban étant aux frais du Club des 50 ans et plus. La corporation des Sports et Loisirs distribuera gratuitement les 2 premières roulettes de ruban au Club.
- 2023-105 Jaseur : Approbation des deux derniers articles de la série « La Page du Patrimoine »
Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'accepter la publication, dans le journal le Jaseur, des articles intitulés « *Histoire Véridique de Revenants à Saint-Valérien en 1891* » et « *Marcella Fournier : une femme engagée à Saint-Valérien* », si ces articles sont signés.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h45 par France Michaud et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 20h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Maire

Date